



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 7975

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie compte, au 20 février 2013, dix-huit membres de cabinet, dont un est également nommé au cabinet du ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche. Au total, dix-sept collaborateurs nommés par arrêtés de la ministre, publiés au Journal officiel de la République française, exercent leur activité principale au sein du cabinet.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7975

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5844

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4992